

anafimo

Optimiser la protection de l'entreprise.

PROTECTION JURIDIQUE FISCALE & SOCIALE



En cas de contrôle fiscal ou social, la société contrôlée doit en principe, verser des honoraires auprès de son expert comptable et/ou de son avocat fiscaliste.

En souscrivant le contrat de protection juridique fiscale et sociale, ces honoraires sont pris en charge par l'assurance dans la limite des garanties suivantes :

1 Le contrôle sur place ?

- 2000 € pour un contrôle fiscal
- 600 € pour un contrôle social

2 Le contrôle sur pièces ?

- 500 € pour un contrôle fiscal
- 500 € pour un contrôle social

Le contrôle sur pièce débouche sur un contentieux ?

Les garanties susvisées sont renouvelables avec un plafond de dépense par sinistre de 20.000 €

Qui contacter pour souscrire ?

Margot Kirzin Gautier est à votre disposition au 02 30 96 35 52 ou par mail margot@sb2f.fr

PRIMES ANNUELLES

Société
Civile

65 €

135 €

Société
Commerciale

NOUVEAUTÉ - POUR GAGNER DU TEMPS !

SOUSCRIVEZ EN LIGNE SUR WWW.ANAFIMO.FR